

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 1 (1909)
Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Parait une fois par mois

Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement: 3 fr. par an

SOMMAIRE:

	Page
1. La protection des travailleurs de l'industrie à domicile	37
2. L'activité de la Société suisse des arts et métiers en 1908	40
3. Convulsions du corps social	41
4. De la levée du boycott des produits Vautier	45
5. Mouvement syndical international a) Lock-out et grève générale en Suède	50

	Page
b) Grèves et lock-outs en Allemagne en 1908	51
6. Congrès des fédérations syndicales	53
7. L'action directe	53
8. Notes statistiques	55
9. Rapport de caisse pour le deuxième trimestre 1909	56

La protection des travailleurs de l'industrie à domicile.

Donnant lieu au congrès pour la protection des travailleurs à domicile, l'exposition du travail à domicile, à Zurich, a été d'une grande utilité, non seulement au point de vue de la propagande syndicale, mais aussi au point de vue de l'extension de la protection ouvrière légale à un domaine qu'elle n'a pas pu atteindre jusqu'ici. Sans doute, pas plus l'exposition que le congrès n'apporteront sans autre un soulagement appréciable au sort des plus misérables parmi les prolétaires. Nous savons tous qu'il est plus facile d'exposer une situation, de critiquer, de faire de la propagande et de prendre même de fort belles décisions que de réaliser une seule de ces décisions.

Nous sommes même persuadés que sans la collaboration directe de toute la classe ouvrière suisse à l'œuvre destinée à leur venir en aide, nos travailleurs à domicile ne verront pas leur situation s'améliorer efficacement.

C'est justement pour ces raisons que nous sollicitons la collaboration de tous les camarades sincères à cette œuvre.

Afin de leur prouver combien le problème qui nous estposé est urgent et intéressant, nous voulons ici leur mettre sous les yeux un exposé de ce que représente l'industrie à domicile en Suisse, comme mode de production, par rapport à son extension et ses conditions de travail. De tout cela on pourra facilement déduire l'influence que l'industrie à domicile peut avoir sur les conditions des travailleurs dans d'autres industries et partant de l'attitude que nous aurons à observer en présence du problème indiqué.

L'extension de l'industrie à domicile.

En Suisse, le travail à domicile joue un rôle important dans 6 branches industrielles, soit dans l'industrie du textile (broderie, tricotage, tissage de la soie) dans l'horlogerie (y comprises la bijouterie,

l'industrie de la pierre fine et les boîtes à musique), dans l'industrie du vêtement (y comprises la lingerie, la chemiserie, la chapellerie, la pelleterie et la confection de chaussures), dans l'industrie de la paille et de la vannerie, dans la sculpture du bois et l'industrie du tabac.

D'après les indications de l'ancien inspecteur des fabriques, M. F. Schuler, il y aurait en Suisse en tout environ 130,000 travailleurs à domicile, parmi lesquels plus de 25,000 enfants âgés de moins de 15 ans. Ces chiffres, qui ne sont sûrement pas à dédaigner, nous paraissent plutôt trop bas que trop élevés, malgré que le développement du machinisme et la concentration des capitaux tendent à diminuer l'importance du travail à domicile au profit du travail en fabrique.

Comme qu'il en soit, il faut reconnaître qu'une très grande partie de la population ouvrière en Suisse vit du travail à domicile.

D'après les indications fournies par le dernier recensement fédéral sur les entreprises (en 1905), le travail à domicile se répartit sur les différentes branches industrielles comme suit:

Branches industrielles	Nombre des travailleurs à domicile	Pour-cent de la totalité des ouvriers dans l'industrie
Industrie du textile	63,725	38,9
Horlogerie et bijouterie	12,566	23,3
Vêtements, chapellerie et pelleterie	8,524	10,0
Tressage de la paille et vannerie	6,280	56,3
Sculpture du bois	652	52,0
Industrie du tabac	389	3,8
Total	92,136	28,3 (moyenne)

A cela il faut ajouter un certain nombre d'enfants et d'ouvriers qui travaillent tantôt en fabrique, tantôt à domicile, ou les deux choses en même temps, et qui n'ont pas été atteints par le recensement.